

Produit: **ALBONE® 50 (E)**

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: 007649-001 (Version 1.0)

Date 12.02.2021

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange: ALBONE® 50 (E)
Numéro UFI: HM90-305K-C00P-8UT7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Utilisation industrielle en synthèse chimique, chimie des procédés et formulation SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU4: Fabrication de produits alimentaires, SU 8,9: Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine, SU 10: Formulation, SU11: Fabrication de produits en caoutchouc, SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion, SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages, SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements, SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport	
Opérations de chargement et de déchargement, de distribution, couvrant l'ensemble des utilisations identifiées SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU4: Fabrication de produits alimentaires, SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers, SU 8,9: Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine, SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages), SU11: Fabrication de produits en caoutchouc, SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion, SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages, SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements, SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport, SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs), SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	
Blanchiment (professionnel) couvrant le blanchiment des matières (non-)fibreuse, les pâtes et le désencrage du papier recyclé SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans), SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir, PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage, PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication, PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Utilisation industrielle pour le traitement des eaux usées, des gaz d'échappement et des déchets solides SU3: Production Industrielle (Tout), SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore), SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation, PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Utilisation professionnelle pour le traitement des eaux usées, des gaz d'échappement et des déchets solides SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans), SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs), SU1: Agriculture, sylviculture, pêche	PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau, PC0: produit d'assainissement de l'environnement, PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Utilisation professionnelle dans les produits de nettoyage SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans), SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), PC21: Substances chimiques de laboratoire

Utilisation professionnelle pour la décoloration et la teinture des cheveux et le blanchiment des dents SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans), SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Utilisation comme produit chimique de laboratoire SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), SU9: Fabrication de substances chimiques fines, SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ARKEMA
Oxygénés
420 rue d'Estienne d'Orves
92705 Colombes, FRANCE
Téléphone: + 33 (0)1 49 00 80 80
Téléfax: + 33 (0)1 49 00 83 96
Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com
http://www.arkema.com

Adresse e-mail : Scénario d'exposition arkema-hydroperox-reach-uses@arkema.com

Représentant local FEBEX S.A.
Route des Placettes
1880 BEX, Suisse
Téléphone: +41 24 463 05 55

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Suisse : Centre d'information sur les intoxications de Zürich (Information médicales) : 145
(appels de Suisse)
+41 44 251 51 51 (appels depuis l'étranger)
+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Oral(e): Toxicité aiguë, 4, H302
Inhalation: Toxicité aiguë, 4, H332
Irritation cutanée, 2, H315
Lésions oculaires graves, 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, 3, Système respiratoire, H335

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

peroxyde d'hydrogène en solution

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H332 : Nocif par inhalation.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

Prévention:

P261 : Éviter de respirer les gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Etiquetage spécial:

Utilisation professionnelle uniquement. Pour les instructions d'emploi, y compris les intervalles d'application et autres conditions d'utilisation, se reporter aux recommandations de votre fournisseur. Pour toute autre information complémentaire, se reporter à la fiche de données et de sécurité.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Inhalation: A fortes concentrations de vapeurs/brouillards : Irritant pour les voies respiratoires. Risque d'oedème pulmonaire

Contact avec la peau: Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: Erythème Décoloration Oedème

Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac

Effets sur l'environnement:

Nocif pour les poissons. Toxique pour la daphnie. Toxique pour la flore aquatique. Non bioaccumulable.

Dangers physico-chimiques:

Risque de décomposition par contact avec des matériaux incompatibles

Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange¹:

Solution aqueuse

Composants dangereux (conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
peroxyde d'hydrogene (01-2119485845-22) (N° ANNEX: 008-003-00-9)	231-765-0	7722-84-1	40 - 50 %	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables -

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. y compris les chaussures.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale. En cas de troubles : Hospitaliser.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin. En cas de brûlures étendues, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat et abondant à l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 15 minutes Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

Vêtement de protection

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie impliquant le produit :, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés: Tout autre moyen d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Favorise l'inflammation des matières combustibles., Décomposition thermique en :, Oxygène, susceptible d'activer les foyers de combustion, Danger de surpression dans les bouteilles exposées à la chaleur : risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Se tenir du côté d'où vient le vent et opérer à distance de sécurité Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. En cas d'incendie, éloigner les conteneurs exposés au feu. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Si les conditions de sécurité le permettent, colmater la fuite. Eliminer tous les matériaux incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles). Ne rejeter à l'égout ou en milieu naturel qu'après forte dilution à l'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupération:

Enlever avec un absorbant inerte. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans un autre conteneur : Risque de décomposition.

Neutralisation:

Diluer dans de l'eau.

Élimination:

Évacuer l'eau de rinçage comme les eaux usées.

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides. Nocifs. Irritants. voire Corrosifs. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Veillez à ne pas laisser se développer des surpressions. Ne pas laisser le produit confiné entre deux vannes. Manipuler en évitant les projections.

Mesures d'hygiène:

Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. En cas de projection, retirer les vêtements imprégnés et les plonger aussitôt dans l'eau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des matières combustibles ou oxydables. N'utiliser que des conteneurs et du matériel très propres exempts de traces d'impuretés. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Les conteneurs ne seront utilisés que pour ce produit. Protéger de la lumière. Protéger de toute contamination. Protéger de la chaleur. Contrôler régulièrement la température. Inspecter régulièrement les stockages en notant les signes anormaux (corrosion, gonflement, élévation de température). Prévoir des événements munis de filtres sur les réservoirs pour éviter les entrées d'impuretés. Prévoir une cuvette de rétention. Consulter ARKEMA avant réalisation des stockages.

Produits incompatibles:

Matières combustibles Agents réducteurs Matières organiques Métaux Oxydes métalliques Bases Acétone

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier inoxydable, Aluminium, (décapés et passivés), Polyéthylène, Verre au Bore, joints en Polytétrafluoroéthylène
PTFE recommandés
A éviter: Tout autre matériau

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition

peroxyde d'hydrogene

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
SUVA	01 2018	TWA	1	1,4	–
SUVA	01 2018	VLE	2	2,8	–
SUVA	01 2018		–	–	Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.
ACGIH (US)	02 2012	TWA	1	–	–

Dose dérivée sans effet (DNEL): PEROXYDE D'HYDROGENE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	3 mg/m ³ (LE, ST) 1,4 mg/m ³ (LE, LT)		
Consommateurs	1,93 mg/m ³ (LE, ST) 0,21 mg/m ³ (LE, LT)		

LE : Effets locaux, **SE :** Effets systémiques, **LT :** Long terme, **ST :** Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): PEROXYDE D'HYDROGENE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,013 mg/l
Eau de mer	0,013 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,014 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg dw
Sédiment marin	0,047 mg/kg dw
Sol	0,002 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de déversement, porter un masque
Protection des mains: Gants (PVC, néoprène)
Gants de protection conformes à EN 374. Ne pas porter des gants de cuir.
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps: Vêtements de protection (à proscrire : textile, cuir), Bottes en caoutchouc ou en plastique

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C):	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Âcre
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.
pH:	Concentration 100 %, pH < 3
Point/intervalle de fusion :	(Concentration : 50%) -52 °C
Point/intervalle d'ébullition :	(Concentration : 50%) 114 °C
Point d'éclair:	Produit ininflammable
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	
Inflammabilité:	Non applicable
Pression de vapeur:	(Concentration : 50%) 13 hPa , à 20 °C
Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique:	(Concentration : 50%) 1.195 kg/m ³ , à 20 °C
Hydrosolubilité:	complètement soluble à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	PEROXYDE D'HYDROGENE :
	log Kow : -1,57 , à 20 °C (calculé(e))
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité, dynamique:	(Concentration : 50%) 1,17 mPa.s , à 20 °C
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Non explosif (Méthode A14)
Propriétés comburantes:	conformément à CLP, La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. Autres données:

Tension superficielle:	75,7 mN/m à 20 °C / 50 %
pKA:	11,62 - 11,65 à 25 °C Substance pure

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. **Réactivité:** Pas de données disponibles.

10.2. **Stabilité chimique:**

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation., Présence d'un stabilisant

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune connue aux conditions normales d'utilisations.

10.4. **Conditions à éviter:**

Protéger de la lumière. Protéger de la chaleur.

10.5. **Matières incompatibles:**

Matières combustibles, Matières organiques

Risque(s) de :

- Réaction explosive avec :, Métaux, Oxydes métalliques, Bases, Agents réducteurs, Acétone
- Poussières, (risque de décomposition exothermique autoaccélérée)

10.6. **Produits de décomposition dangereux:**

Décomposition thermique en :, Oxygène, susceptible d'activer les foyers de combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation: • Chez l'homme : • Chez l'animal :	Nocif par inhalation. A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :, Risque d'oedème pulmonaire, Effets retardés possibles CL50/4 h/Rat: > 0,17 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403), A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :, Concentration maximale techniquement possible (50 %)
Ingestion: • Chez l'homme : • Chez l'animal : (en solution aqueuse)	Nocif par ingestion. Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac, Par libération rapide d'oxygène :, Risque de dilatation de l'estomac et d'hémorragie, pouvant entraîner des lésions graves, Risque mortel DL50/Rat: 1.200 mg/kg (35 %)
Dermale: • Chez l'animal : (en solution aqueuse)	Pratiquement non nocif par contact avec la peau Pas de mortalité/Lapin: 6.500 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402) (70 %)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau: • Chez l'homme : • Chez l'animal : solution aqueuse	Corrosif pour la peau Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure:, Décoloration , Erythème , Oedème Nécrose superficielle (Après contact semi-occlusif, Lapin, Durée d'exposition: 4 h) (35 %) (Après contact semi-occlusif, Lapin, Durée d'exposition: 1 - 4 h) (50 %)
Contact avec les yeux: • Chez l'homme : • Chez l'animal :	Corrosif pour les yeux Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Irritation sévère des yeux (Lapin) (en solution dans eau, 35 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:	Pas de données disponibles.
Contact avec la peau: PEROXYDE D'HYDROGENE : • Chez l'animal :	Non sensibilisant cutané Non sensibilisant cutané (cobaye)

Effets CMR :

Mutagénicité: In vitro PEROXYDE D'HYDROGENE :	D'après les données expérimentales disponibles: Non génotoxique Actif
In vivo PEROXYDE D'HYDROGENE :	Test du micronoyau in vivo chez la souris: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 474) Test de réparation de l'ADN sur hépatocytes de rats: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 486)
Cancérogénicité: PEROXYDE D'HYDROGENE :	L'expérimentation animale n'a pas mis en évidence d'effet cancérogène clairement démontré Les effets expérimentaux ont été observés chez l'animal à des doses très supérieures à celles avec lesquelles l'homme est en contact dans les conditions usuelles d'emploi. A la suite de gavages répétés avec le produit, des tumeurs stomacales sont observées chez le rongeur par effet irritant local sur la muqueuse gastrique
Toxicité pour la reproduction:	
Fertilité:	L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.
Développement foetal:	L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel de toxicité pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Inhalation:

• Chez l'homme : A fortes concentrations de vapeurs/brouillards : , Irritant pour les voies respiratoires.

Exposition répétée:

Les études sur des expositions prolongées chez l'animal n'ont pas montré d'effets toxiques.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

• Chez l'animal :

Par voie orale: Irritation de la muqueuse gastrique, NOAEL= 26mg/kg/d (Rat, 3 mois) (eau de boisson)

Inhalation: Irritation des voies respiratoires supérieures, Irritant pour le nez, Effets locaux liés à un effet irritant, LOAEL= 0,0029 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 407, Rat, Répétée)

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique:

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons:

De par sa composition, doit être considéré comme: Nocif pour les poissons.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CL50, 96 h (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 16,4 mg/l (Méthode: US EPA)

Invertébrés aquatiques:

De par sa composition, doit être considéré comme: Toxique pour la daphnie.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CL50, 48 h (Daphnia pulex (Daphnie)) : 2,4 mg/l (Méthode: US EPA)

Plantes aquatiques:

De par sa composition, doit être considéré comme: Toxique pour les algues.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CE50r, 72 h (Skeletonema costatum (algue marine)) : 1,38 mg/l Milieu marin

Micro-organismes:

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CE50, 0,5 h (Boues activées) : 466 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Invertébrés aquatiques:

PEROXYDE D'HYDROGENE :

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,63 mg/l (Inhibition de la reproduction)

Plantes aquatiques:

PEROXYDE D'HYDROGENE :

NOEC r, 72 h (Skeletonema costatum) : 0,63 mg/l Milieu marin

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau):

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

Facilement biodégradable: 99 % après 30 min

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation:

Aucun produit et/ou composant majoritaire cité à la Section 3 et/ou substance analogue/métabolite n'est potentiellement bioaccumulable.

PEROXYDE D'HYDROGENE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -1,57 , à 20 °C (Méthode: calculé(e))

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Pression de vapeur :

(Concentration : 50%) 13 hPa, 20 °C

Tension superficielle:

75,7 mN/m 20 °C /50 %

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Diluer dans de l'eau.

Élimination des emballages: Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer. En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe*	Etiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	2014	PÉROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	5.1	5.1(8)	II	non	
ADN	2014	PÉROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	5.1	5.1(8)	II	non	
RID	2014	PÉROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	5.1	5.1(8)	II	non	
IATA Cargo							Non autorisé au transport
IATA Passenger							Non autorisé au transport
IMDG	2014	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION	5.1	5.1(8)	II	non	EmS Number: F-H, S-Q

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Autres réglementations (Union Européenne) :
Règlement (UE) 2019/1148

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent

Dispositions suisses

OPEL WGK 1 pollue faiblement l'eau_AwSV

COV pas de taxes des COV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

INVENTAIRES:

EINECS: Conforme
TSCA: Conforme
DSL: Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
IECSC (CN): Conforme
ENCS (JP): Conforme
ISHL (JP): Non conforme
KECI (KR): Conforme
PICCS (PH): Conforme
AICS: Conforme
NZIOC: Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1	Numéro UFI	Ajouts

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)
LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)
bw : Poids du corps
food : dans la nourriture
dw : Poids sec
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 1/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AZOTE RH2
N° FDS : 30010L02

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
Gaz de test ou d'étalonnage.
Gaz de purge, de dilution, d'inertage.
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

Utilisations déconseillées : Utilisation grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Air Liquide France Industrie
152 - 160 Av. Aristide Briand
92220 BAGNEUX - FRANCE
T +33 1 53 59 75 55
Fds.GIS@airliquide.com - www.airliquide.com

Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : France: ORFILA: +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques : Gaz sous pression : Gaz comprimé H280

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS04

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence (CLP)

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

: Asphyxiant à forte concentration.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances : Non déterminé.

3.2. Mélanges

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 2/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) (N° REACH) *1	QS	Press. Gas (Comp.), H280
Hydrogène	(N° CAS) 1333-74-0 (N° CE) 215-605-7 (N° Index) 001-001-00-9 (N° REACH) *1	<=3	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280

Texte complet des phrases H: voir section 16

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

*2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime cesse de respirer respire plus.
- contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .
Si possible, arrêter le débit gazeux.
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
Éloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 3/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.
Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite.
Évacuer la zone.
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Agir selon le plan d'urgence local.
Se maintenir en amont du vent.
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

: Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Ne pas respirer le gaz.
Eviter de mettre à l'air le produit.
Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 4/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Aucune donnée disponible.

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Aucune donnée disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 5/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- : Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

- : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

- Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.
- Protection de la peau
 - Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.
 - Divers : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.
- Protection respiratoire : Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.
Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
- Risques thermiques : Aucun ajout aux sections précédentes.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

- : Aucune n'est nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz
- Couleur : Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes:
Incolore.
- Odeur : Sans odeur.
- Seuil olfactif : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
- pH : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
- Point de fusion / Point de congélation : Non applicable aux mélanges de gaz.
- Point d'ébullition : Non applicable aux mélanges de gaz.
- Point d'éclair : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
- Vitesse d'évaporation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
- Limites d'explosivité : Non-inflammable.
- Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.
- Pression de vapeur [50°C] : Non applicable.
- Densité de vapeur : Non applicable.
- Densité relative, gaz (air=1) : Plus faible ou voisine de celle de l'air.
- Hydrosolubilité : Solubilité dans l'eau du(es) composant(s) du mélange :
• Hydrogène: 1,6 mg/l • Azote: 20 mg/l
- Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non applicable aux mélanges de gaz.

AZOTE RH2**30010L02**

Pays : FR / Langue : FR

Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Pas de donnée fiable disponible.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

9.2. Autres informations

Masse molaire	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Autres données	: Aucun(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

: Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité pour la reproduction	: Pas d'effet connu avec ce produit. Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Evaluation	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
EC50 72h - Algae [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 7/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

13.2. Informations complémentaires

: Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1956

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (Azote, Hydrogène)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Compressed gas, n.o.s. (Nitrogen, Hydrogen)

Transport par mer (IMDG) : COMPRESSED GAS, N.O.S. (Nitrogen, Hydrogen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquetage :



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.

Transport par route/rail (ADR/RID)

Class : 2.

Code de classification : 1A.

Danger n° : 20.

Restriction de passage en tunnels : E - Interdiction de traverser les tunnels de la catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 8/9
		Edition révisée n° : 2.80
		Date de révision : 2017-09-01
		Remplace la fiche : 2015-06-01
AZOTE RH2		30010L02
		Pays : FR / Langue : FR

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C.

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V.

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non déterminé.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non déterminé.

Transport par mer (IMDG) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 200.

Avion cargo seulement : 200.

Transport par mer (IMDG) : P200.

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi : Aucun(e).

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Non couvert.

Directives nationales

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Consulter sur le site de l'INERIS (<http://www.ineris.fr/aida>) le guide technique: "application de la classification des substances et mélanges dangereuses à la nomenclature des installations classées".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

AZOTE RH2**30010L02**

Pays : FR / Langue : FR

Indications de changement	: Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.
Abréviations et acronymes	: ETA-Estimation de la Toxicité Aigue CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage. REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA) EPI - Equipements de protection individuelle LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable. STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique EN - European Norm -Norme Européenne UN - United Nations - Nations Unies ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau
Conseils de formation	: Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
Autres données	: Classification réalisée à l'aide des bases de données mises à jour par la European Industrial Gases Association (EIGA). Classification selon les méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP .

Texte intégral des phrases H et EUH

Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ	: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.
------------------------------	--